



La pause

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 février 2007

Je travaille dans un centre commercial ou il est interdit de fumer. Nous pointons notre temps de pause et le PDG nous interdit de sortir du magasin sous prétexte que l'on est pas assurés. mais les chefs de rayon et le directeur qui ne pointe pas leur pause vont fumer à l'extérieur. A t'on le droit de nous interdire de sortir fumer ou existe t'il deux lois en France, une pour les chefs et une pour les larbins ?..

Réponse :

- Si votre temps de pause est décompté de votre temps de travail, vous êtes libre de faire ce que vous voulez pendant ce temps, y compris de sortir de l'établissement.